Image not found or type unknown

Mes tuiles "garanties 30 ans" s'éffritent.

Par **jv14**, le **29/05/2010** à **17:12**

Jean Veyre
j.veyre@free.fr

Bonjour,

J'ai construit mon pavillon en 1997 et depuis 2009 j'ai l'ensemble des tuiles qui s'éffritent sur ma toiture. J'ai envoyé une lettre recommanée à Terreal (fabricant) au mois d'octobre 2009 qui m'a répondu qu'ils allaient m'envoyer un expert. Depuis cette date plus de nouvelles malgrè une 2éme lettre R+AR que je leur ai adressée.

J'ai contacté mon assurance La GMF dans le cadre de ma police "Assistance juridique" mais ils me disent n'être pas assuré pour le gros oeuvre.

J'ai aussi regardé pas mal de forum et j'ai trouvé d'autres personnes dans mon cas auquels Terreal ne répond pas.

Que puis-je faire ? Invoquer un vice de fabrication, mais auprès de qui et comment ?

Prendre un avocat ? essayer de monter une association de personnes dans le même cas que moi ? Je demande conseil sur la procédure à engager qui ait le plus de chance d'aboutir le plus rapidement possible.

Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés